

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

13 AOÛT 2025

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituelle des séances, le mercredi 13 août 2025. Sont présents : Messieurs et Madame les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Marco Lavoie, Monique Gravel, Danick Harvey et James Dufour sous la présidence de son honneur la Mairesse, madame Claire Gagnon.

Monsieur Rémi Simard est absent.

CONSTATATION DU QUORUM.

La maire, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 19h00.

2025-08-07

2. ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet d'ordre du jour tel que rédigé.

- 1. Constatation du quorum;**
- 2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour ;**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 juillet 2025;**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2025 ;**
- 5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juillet 2025 ;**
- 6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 06 août 2025 ;**
- 7. Approbation des comptes à payer (159 168,68 \$) ;**
- 8. Autorisation pour le paiement de la facture FAC0007592 pour le plan annuel du contrat de service en cybersécurité de la FQM Services, Coopérative de solidarité (3 197,44 \$ avant taxes) ;**
- 9. Recommandation de paiement de la facture no 140252 Garage Guy Gauthier pour les travaux de maintenance du tracteur au montant de 4 226,91 \$;**
- 10. Travaux de voirie 2025 - Recommandation de paiement de la facture numéro 1346 de DA.RE.L. Excavation Inc. pour les travaux d'asphaltage sur le chemin du Pied-des-Monts dans le cadre travaux de voiries 2025 (Devis 15030-0032 au montant de 26 250 \$ avant taxes) ;**
- 11. Modification de la résolution 2025-07-07 visant le paiement de la facture no CRF2501497 de la MRC de Charlevoix-Est dans le cadre des services-conseils en amiante des bâtiments ;**

12. Recommandation de paiement de la facture no 872-668106 de Napa GGM pour l'achat d'une machine à pression eau chaude pour le lavage d'embarcation à la Base de plein air du lac Nairne (9 229,99 \$ avant taxes) ;
13. Recommandation de paiement de la facture no 3377 de Marquage Traçage pour le lignage de rue au montant de 7 845,42 \$ avant taxes;
14. Recommandation de paiement de la facture no 12320511-00 de SPI Santé Sécurité pour les services de vérification annuelle d'équipements au montant de 782 \$ avant taxes;
15. Autorisation pour l'achat d'un ponceau chez BMR Avantis Coopérative (facture FEH0072249) pour le chemin du Pied-des-Monts au montant de 1 068,45 \$ avant taxes ;
16. Entériner la fermeture du bureau municipal les vendredis en après-midi à compter du 25 juillet au 29 août 2025 inclusivement ;
17. Entériner l'autorisation pour la tenue d'une activité sous le chapiteau de la Base de plein air du lac Nairne et autorisation de service de boisson alcoolisée ;
18. Achat d'un filet de pickleball ;
19. Dons et Commandites
 - a) Saumon Rivière-Malbaie – Adhésion annuelle pour la carte de membre au montant de 13,05 \$ avant taxes ;
 - b) Groupement des propriétaires de boisés privés de Charlevoix, don de 50 \$;
20. Correspondance
 - a) Lettre de remerciement du Regroupement pour l'Intégration Sociale de Charlevoix (RISC);
21. Divers :
 - Festival pompier 2025 – Invitation Festival pompier 2026;
 - Invitation souper 23 août – Groupement propriétaires des Boisés privés;
22. Suivis des membres du conseil;
23. Période de questions;
24. Levée de la séance.

2025-08-08

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JUILLET 2025

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 juillet 2025.

2025-08-09

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUILLET 2025

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2025.

2025-08-10

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUILLET 2025

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juillet 2025.

2025-08-11

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 06 AOÛT 2025

Sur proposition de Monsieur Danick Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 06 août 2025.

2025-08-12

7. APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer ainsi que les salaires du mois de juillet 2025 au montant de cent cinquante-neuf mille cent soixante-huit dollars et soixante-huit cents (159 168,68 \$) présentés par la directrice générale et greffière-trésorière, sont acceptés et payés.

2025-08-13

8. AUTORISATION POUR LE PAIEMENT DE LA FACTURE FAC0007592 POUR LE PLAN ANNUEL DU CONTRAT DE SERVICE EN CYBERSÉCURITÉ DE LA FQM SERVICES, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ (3 197,44 \$ avant taxes)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a adopté la résolution 2024-01-04 pour un contrat de services en cybersécurité avec la FQM Services, coopérative de Solidarité ;

ATTENDU QUE dans la poursuite des objectifs en cybersécurité il y a lieu d'obtenir le « cyberplan annuel » (date de service 09/06/2025 au 08/06/2026) au montant de 3 197,44 \$ avant taxes ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité du conseil de procéder au paiement de la facture no FAC0007592 de la FQM Services, coopérative de solidarité pour le « cyber plan annuel » au montant de 3 197,44 \$ avant taxes.

2025-08-14

09. RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 140252 DU GARAGE GUY GAUTHIER POUR LES TRAVAUX DE MAINTENANCE DU TRACTEUR (4 226,91 \$ avant taxes)

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution 2025-04-17 visant l'acceptation de la soumission no 4282 du Garage Guy Gauthier pour des travaux de maintenance du tracteur au montant de 4 226,91 \$ avant taxes ;

ATTENDU QUE la directrice générale soumet à ce Conseil la recommandation de paiement des factures no 140252 pour les travaux de maintenance du tracteur au montant total de 4 226,91 avant taxes ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur Danick Harvey et résolu à l'unanimité du conseil :

QUE le Conseil autorise de procéder au paiement de la facture no 140252 pour les travaux de maintenance du tracteur au montant total de 4 226,91 \$ avant taxes ;

2025-08-15

10. TRAVAUX DE VOIRIE 2025 - RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NUMÉRO 1346 DE DA.RE.L. EXCAVATION INC. POUR LES TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR LE CHEMIN DU PIED-DES-MONTS DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE VOIRIES 2025 (Devis 15030-00032 au montant de 26 250 \$ avant taxes)

ATTENDU QUE le Conseil a autorisé l'adjudication de contrat à Da.RE.L. Excavation inc. suite à l'appel d'offres sur invitation 15030-00032 pour les travaux d'asphaltage sur le Chemin du Pied-des-Monts dans le cadre de travaux de voiries 2025 (résolution 2025-07-32) ;

ATTENDU QUE la directrice générale soumet à ce Conseil la recommande de paiement de la facture no 1346 de Da.Re.L Excavation inc. pour les travaux de voiries 2025 effectués visant des travaux d'asphaltage sur le chemin du Pied-des-Monts au montant de 26 250 \$ avant taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise le paiement, tel que recommandé par la directrice générale, pour les travaux de voirie 2025 effectués par Da.Re.L. Excavation inc. visant des travaux d'asphaltage sur le chemin du Pied-des-Monts, conformément à la résolution 2025-07-32 au montant de 26 250 \$ avant taxes.

2025-08-16

11. MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2025-07-07 VISANT LE PAIEMENT DE LA FACTURE NO CRF2501497 DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST DANS LE CADRE DES SERVICES-CONSEILS EN AMIANTE DES BÂTIMENTS

ATTENDU QUE la municipalité a adopté la résolution no 2025-07-07 visant le paiement de la facture no CRF2501497 de la MRC de

Charlevoix-Est dans le cadre des services-conseils en amiante des bâtiments au montant de 14 977,73 \$ avant taxes ;

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée dans la lecture du montant et qu'il aurait fallu lire 15 724,75 \$ avant taxes ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la résolution no 2025-07-07 soit modifiée afin d'apporter la correction au montant de 14 977,73 \$ avant taxes pour le montant de 15 724,75 \$ avant taxes.

2025-08-17

12. RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 872-668106 DE NAPA GGM POUR L'ACHAT D'UNE MACHINE À PRESSION EAU CHAUDE POUR LE LAVAGE D'EMBARCATION À LA BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE (9 229,99 \$ avant taxes)

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution 2025-07-33 visant l'acceptation de la soumission du 4 juillet 2025 pour l'acquisition d'une machine à pression eau chaude pour le lavage d'embarcation à la Base de plein air du lac Nairne au montant de 9 229,99 \$ avant les taxes ;

ATTENDU QUE la directrice générale soumet à ce Conseil la recommandation de paiement des factures no 872-668106 de Napa GGM pour l'achat d'une machine à pression eau chaude pour le lavage d'embarcation à la Base de plein air du lac Nairne au montant de 9 229,99 avant taxes ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité du conseil présent :

QUE le Conseil autorise de procéder au paiement de la facture no 872-668106 de Napa GGM pour l'achat d'une machine à pression eau chaude pour le lavage d'embarcation à la Base de plein air du lac Nairne au montant de 9 229,99 avant taxes ;

QUE le Conseil autorise l'appropriation de surplus non affecté pour le paiement de cette facture.

2025-08-18

13. RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 3377 DE MARQUAGE TRAÇAGE POUR LE LIGNAGE DE RUE AU MONTANT DE 7 845,42 \$ avant taxes

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution 2025-03-19 visant l'acceptation de la soumission no 2873 du MTQ Marquage Traçage Québec pour le marquage de lignes au montant de 7 892 \$ avant les taxes ;

ATTENDU QUE la directrice générale soumet à ce Conseil la recommandation de paiement des factures no 3377 du MTQ Marquage

Traçage Québec pour le marquage de lignes au montant de 7 892 \$ avant les taxes ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité du conseil présent :

QUE le Conseil autorise de procéder au paiement de la facture no 3377 du MTQ Marquage Traçage Québec pour le marquage de lignes au montant de 7 892 \$ avant les taxes.

2025-08-19

14. RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 12320511-00 DE SPI SANTÉ-SÉCURITÉ POUR LES SERVICES DE VÉRIFICATION ANNUELLE D'ÉQUIPEMENTS AU MONTANT DE 782 \$ avant taxes

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution 2025-06-28 visant l'acceptation de la soumission no SAM1000341 de l'entreprise SPI Santé sécurité pour les services de vérification annuelle d'équipements au montant de 782 avant taxes ;

ATTENDU QUE la directrice générale soumet à ce Conseil la recommandation de paiement des factures no 12320511-00 de l'entreprise SPI Santé sécurité pour les services de vérification annuelle d'équipements au montant de 782 avant taxes ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité du conseil présent :

QUE le Conseil autorise de procéder au paiement de la facture no 12320511-00 de l'entreprise SPI Santé sécurité pour les services de vérification annuelle d'équipements au montant de 782 avant taxes.

2025-08-20

15. AUTORISATION POUR L'ACHAT D'UN PONCEAU CHEZ BMR AVANTIS COOPÉRATIVE (FACTURE FEH0072249 POUR LE CHEMIN DU PIED-DES-MONTS AU MONTANT DE 1 068,45 \$

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture no FEH0072249 de BMR Avantis coopérative pour l'achat d'un ponceau pour le chemin du Pied-des-Monts au montant de 1 068,45 \$ avant taxes.

2025-08-21

16. ENTÉRINER LA FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL LES VENDREDIS EN APRÈS-MIDI À COMPTER DU 25 JUILLET AU 29 AOÛT INCLUSIVEMENT.

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la fermeture du bureau municipal les

vendredis en après-midi à compter du 25 juillet au 29 août inclusivement.

2025-08-22

17. ENTÉRINER L'AUTORISATION POUR LA TENUE D'UNE ACTIVITÉ SOUS LE CHAPITEAU DE LA BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE ET AUTORISATION DE SERVICE DE BOISSON ALCOOLISÉE

Sur proposition de Monsieur James Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner :

- L'autorisation de la tenue de l'activité d'accueil sous le chapiteau, organisée par Mission Charlevoix;
- L'autorisation de boissons alcoolisées le 18 septembre 2025 de 17 h 00 à 22 h 00.

2025-08-23

18. ACHAT D'UN FILET DE PICKLEBALL

Sur proposition de Monsieur James Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat d'un filet de pickleball au montant maximum de 400 \$ avec taxes chez Distribution Sport Loisirs.

2025-08-24

19. DONS ET COMMANDITES

- a) Saumon Rivière-Malbaie – Adhésion annuelle pour la carte de membre au montant de 13,05 \$ avant taxes ;

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise l'adhésion annuelle pour la carte de membre de Saumon Rivière-Malbaie au montant de 13,05 \$ avant taxes.

- b) Groupement des propriétaires de boisés privés de Charlevoix, don de 50 \$;

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise un don de 50 \$ au Groupement des propriétaires de boisés privés de Charlevoix dans le cadre du 50^e anniversaire de leur fondation.

20. CORRESPONDANCE

- a) Dépôt de la correspondance : Lettre de remerciement du Regroupement pour l'Intégration Sociale de Charlevoix (RISC);

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires. La période débute à 19 h 38 et se termine à 20 h 06.

2025-08-25

24. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire est levée à 20 h 06.

MAIRESSE

SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

En signant le procès-verbal du 13 août 2025, la mairesse conclut qu'il a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.